

1984

2

UPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

BINI Kouakou
N'GOTTA Kouacou
SAKO Mamadou

ATTITUDES ET OPINIONS DES IVOIRIENS FACE A
LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DANS SA POLITIQUE
DE PROMOTION DE LA CULTURE IVOIRIENNE.

ANNEE : 1984

20^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

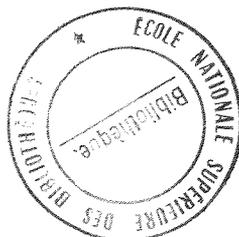
ATTITUDES ET OPINIONS DES IVOIRIENS FACE
A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DANS SA
POLITIQUE DE PROMOTION DE LA CULTURE IVOIRIENNE.

MEMOIRE

présenté par :

BINI Kouakou
N'GOTTA Kouacou
SAKO Mamadou

sous la direction de M. Michel MERLAND



1984

2

E.N.S.B.
17/21, bd du 11 novembre 1918
69100 - VILLEURBANNE
Tél. (7) 889-64-45

1984 - 20ème promotion

BINI (Kouakou)

Attitudes et opinions des ivoiriens face à la Bibliothèque Nationale dans sa politique de promotion de la culture ivoirienne : mémoire / présenté par Bini Kouakou, N'Gotta Kouacou et Sako Mamadou ; sous la dir. de Monsieur Michel Merland.- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1984.
- 50 p ; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1984.

Bibliothèque Nationale, Côte d'Ivoire, politique culturelle.

N'GOTTA Kouacou

SAKO Mamadou

L'étude, par le biais d'enquêtes ponctuelles auprès de la population abidjanaise, vise à saisir la contribution de la Bibliothèque Nationale de Côte d'Ivoire à la politique de promotion de la culture ivoirienne.

<u>TITRE II</u> : LA POLITIQUE CULTURELLE IVOIRIENNE : LES PRINCIPES ET LES CADRES	p. 15
<u>CHAPITRE 1</u> : LES DIFFERENTES OPTIONS	p. 16
<u>CHAPITRE 2</u> : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE L'ACTION CULTURELLE	p. 17
<u>Section 1</u> : L'intensification et la décentralisation de l'action culturelle	p. 17
<u>Section 2</u> : La Conservation et l'étude du patrimoine culturel	p. 18
 <u>TITRE III</u> : LA DIFFUSION DE LA CULTURE IVOIRIENNE	 p. 18
<u>CHAPITRE 1</u> : LES MASS-MEDIA	p. 19
<u>CHAPITRE 2</u> : L'INSTITUTION SCOLAIRE	p. 19
<u>CHAPITRE 3</u> : LES STRUCTURES A VOCATION CULTURELLE	p. 19
 <u>DEUXIEME PARTIE</u> : LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE	 p. 22
<u>TITRE I</u> : HISTORIQUE	p. 22
<u>TITRE II</u> : LES OBJECTIFS	p. 23
<u>TITRE III</u> : LES MOYENS D'ACTION	p. 23
<u>CHAPITRE 1</u> : MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS	p. 23
<u>CHAPITRE 2</u> : LES RESSOURCES HUMAINES	p. 24
<u>TITRE IV</u> : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	p. 24
<u>CHAPITRE 1</u> : LES DEPARTEMENTS TECHNIQUES	p. 25
<u>CHAPITRE 2</u> : LES DEPARTEMENTS SPECIAUX	p. 25
<u>CHAPITRE 3</u> : LES DEPARTEMENTS ANNEXES	p. 25
<u>TITRE V</u> : LES RAPPORTS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS	p. 26
 <u>TROISIEME PARTIE</u> : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETE	 p. 28
<u>TITRE I</u> : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS	p. 28
<u>CHAPITRE 1</u> : PRESENTATION DES TABLEAUX	p. 28
<u>Section 1</u> : Le Public fréquentant la Bibliothèque	p. 28
<u>Section 2</u> : La Clientèle potentielle	p. 32

<u>TITRE II</u> : EVALUATION DE L'ACTION DE LA B.N. EN MATIERE DE PROMOTION DE LA CULTURE IVOIRIENNE	p. 38
<u>CHAPITRE 1</u> : LES OBSTACLES STRUCTURELS : LE FONCTIONNEMENT	p. 38
<u>CHAPITRE 2</u> : L'ATTITUDE DES ABIDJANAIS FACE A L'ACTION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE	p. 45
<u>Section 1</u> : La disponibilité de la population	p. 45
<u>Paragraphe 1</u> : L'influence du milieu urbain	p. 45
<u>Paragraphe 2</u> : La conception de la Bibliothèque	p. 46
<u>Paragraphe 3</u> : L'Intérêt accordé à la Culture Ivoirienne	p. 46
<u>Section 2</u> : Les problèmes d'accès à la B.N.	p. 47
<u>Paragraphe 1</u> : Une architecture trop moderne et trop luxueuse	p. 47
<u>Paragraphe 2</u> : Le manque de signalisation	p. 47
<u>Paragraphe 3</u> : La situation de la bibliothèque	p. 47
<u>CONCLUSION</u>	p. 49
<u>DOCUMENTS ANNEXES</u>	
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	

AVANT-PROPOS

Nous tenons à présenter nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à quelque niveau que ce soit à la réalisation de cette étude.

Nous pensons notamment :

- à Monsieur Michel MERLAND, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de bibliothécaires qui, malgré ses tâches administratives, a su nous apporter au cours de cette initiation à la recherche une aide appréciable.

Nous le prions de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

- à tous nos professeurs et camarades de la 20e promotion, auprès desquels nous avons eu encouragements et conseils utiles.

- aux responsables de la B.N. pour la disponibilité de tout instant qu'ils ont manifesté à notre sujet.

- aux inconnus qui ont accepté de consacrer un moment de leur temps pour répondre à nos questions.

INTRODUCTION

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

SECTION 1 : JUSTIFICATION DU SUJET

La présente étude a pour objet la Bibliothèque Nationale (B.N.) de Côte d'Ivoire. Elle est réalisée dans le cadre du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire (D.S.B.). Le travail dont nous présenterons les orientations, les résultats et les conclusions est limité parce que portant sur le public abidjanais. Cependant, il présente l'intérêt de permettre dans le cadre de notre formation d'appliquer un ensemble de connaissances bibliothéconomiques à un cas concret.

Deux ordres de raisons expliquent que nous ayons décidé de saisir à travers cette étude la contribution de la B.N. aux actions de diffusion et de vulgarisation de la culture ivoirienne.

L'on remarque dans un premier temps qu'après avoir accordé peu d'intérêt à la culture, les Pouvoirs Publics ivoiriens semblent vouloir lui donner la place qu'elle mérite. En effet, de la lecture des publications officielles et de l'audition des interventions publiques des personnalités politiques, il se dégage l'idée que la culture doit participer au processus de développement tout autant que l'économie.

En second lieu, nous voulons démontrer que, s'il est courant de considérer l'école et les mass-média comme des moyens privilégiés de promotion culturelle, la B.N. peut être utilisée et étudiée comme véhicule de la culture. Le sens du travail et la justification de l'étude ainsi dégagés, il nous faut préciser les orientations et l'optique de notre projet.

SECTION 2 : FORMULATION DE LA PROBLEMATIQUE

L'objectif est de saisir la manière dont l'Etat ivoirien veut réaliser les intentions qui sont les siennes au niveau du développement culturel. Nous voulons examiner plus précisément la façon dont la Bibliothèque Nationale participe à la collecte d'éléments relatifs aux réalités culturelles de la Côte d'Ivoire et procède pour les mettre à la disposition du grand public.

Pour ce faire, il convient d'abord de jeter un bref regard sur la Culture ivoirienne.

Ensuite nous examinerons l'organisation, le fonctionnement et les moyens dont la B.N. est pourvue pour la réalisation des objectifs qui lui sont assignés.

Enfin nous ferons une présentation et une analyse des données d'enquête effectuées sur le terrain.

CHAPITRE II : L'APPROCHE METHODOLOGIQUE : LE CHOIX DES TECHNIQUES ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Il s'agit à ce niveau de justifier l'usage de telle ou telle technique mise en oeuvre et de présenter le contexte dans lequel l'enquête a eu lieu.

SECTION 1 : ELABORATION DES GUIDES D'ENTRETIEN ET DES QUESTIONNAIRES

Compte-tenu de la perspective dans laquelle nous avons situé notre projet d'étude, il nous a semblé nécessaire de saisir l'opinion du public abidjanais vis à vis de l'action qui est menée en sa faveur par la B.N. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de recueillir auprès de certains responsables des éléments de nature à nous faire saisir le poids de cette action. C'est en ce sens que nous avons élaboré pour les premiers des questionnaires, et pour les seconds, des guides d'entretien.

Signalons que nous avons distingué grosso-modo trois niveaux qui apparaissent essentiels dans la problématique de la présente étude. Ce sont :

- la conception et la direction
- l'application et l'exécution
- la consommation.

Le premier niveau correspond aux services du Ministère des Affaires Culturelles concernés par l'élaboration de la politique culturelle des Bibliothèques publiques et leur financement, à la direction de la B.N. et aux responsables des départements qui la composent, au service de la Régie du dépôt légal.

Le personnel d'exécution de la B.N., c'est-à-dire les Bibliothécaires et les Aides-Bibliothécaires constituent le second niveau.

Au niveau de la consommation nous avons considéré en fait la cible de l'action de la B.N. : le public abidjanais dans sa totalité. Nous avons distingué entre les personnes qui la fréquentent réellement et la clientèle potentielle.

PARAGRAPHE 1 : LES GUIDES D'ENTRETIEN

Appliqués aux personnes relevant du 1er niveau, ils visent à recueillir des informations sur :

- les grandes lignes de la politique culturelle de la Côte d'Ivoire.
- l'orientation de l'action de la B.N. en matière de promotion culturelle.
- le fonctionnement réel et les moyens de tout genre de cette institution.

PARAGRAPHE 2 : LES QUESTIONNAIRES

Destinés aux deux composantes du public abidjanais dégagés plus haut, les questionnaires ont été l'objet d'une structuration plus grande.

Axés autour de rubriques comme l'intérêt que ce public porte à l'action de promotion de la culture ivoirienne par la B.N., le rôle de celle-ci dans la politique culturelle ou les motifs de leur préparation, les questionnaires doivent nous permettre de mesurer l'impact des actions entreprises.

Faisons remarquer que nous avons pris la précaution de recueillir l'opinion du personnel de la B.N. en vue de contrôler les réponses fournies par les lecteurs. A ce niveau, nous avons procédé par un entretien semi-directif de groupe.

Dans la justification des techniques utilisées pour recueillir les données et les informations qui formeront la matière de notre analyse, examinons l'échantillonnage, la pré-enquête et la collecte des données de terrain.

SECTION 2 : L'ECHANTILLONNAGE

Si nous avons fait usage de l'échantillonnage comme moyen pour déterminer la taille de la population à interroger, ce n'était pas dans le but d'obtenir une certaine représentativité. Les conditions dans lesquelles nous avons évolué (temps limité, capacité et moyens de travail réduits...) ne nous y autorisaient pas. C'est donc uniquement dans le souci de pouvoir disposer de résultats valides en eux-mêmes que nous avons procédé de cette façon. Compte tenu de la distinction opérée au sein de la population abidjanaise, nous avons jugé bon de travailler sur deux échantillons différents : au niveau du public fréquentant la B.N. et la clientèle potentielle.

PARAGRAPHE 1 : AU NIVEAU DU PUBLIC FREQUENTANT LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Pour cette partie de la cible, nous avons opéré comme suit :

- Premièrement, recueillir les chiffres mensuels de fréquentation pour décembre 1983, janvier et février 1984.

Nous présentons ces chiffres dans le tableau ci-dessous :

MOIS SEXE	DECEMBRE 1983	JANVIER 1984	FEVRIER 1984
Masculin	2.948	4.332	4.661
Féminin	331	402	402
TOTAL	3.279	4.734	5.063

Ces chiffres nous permettent de déterminer le pourcentage respectif des deux couches de la population. On a donc :

1. Pour les hommes : $\frac{4661 \times 100}{5063} = 92,06 \%$ soit 92 %

2. Pour les femmes : $\frac{402 \times 100}{5063} = 7,93 \%$ soit 8 %

- Deuxièmement, considérer que les proportions relatives des deux couches de la population nous donnent en même temps le nombre d'individus de sexe différents à interroger. Ainsi, nous avons un échantillon de 100 individus répartis selon le sexe. Cela donne 92 hommes et 8 femmes à interroger.

PARAGRAPHE 2 : AU NIVEAU DE LA CLIENTELE POTENTIELLE

Pour déterminer la taille de l'échantillon de cette seconde partie de la population abidjanaise, nous avons effectué les démarches suivantes :

- D'abord, considérant le fait qu'il était très difficile de travailler sur un échantillon représentatif de la population abidjanaise tout entière (1.422.336 habitants en 1980), nous avons choisi d'opérer dans des zones qui présentent une certaine hétérogénéité de l'habitat et comportant une diversité de niveau de vie, en un mot des zones qui

traduisent une certaine pluralité de situations socio-professionnelles des personnes à enquêter. Les communes d'Adjamé et de Cocody qui, entre autres, satisfont à cette condition ont été retenues. En outre, elles présentent un avantage d'ordre pratique : l'accès relativement facile de ces deux zones pour les enquêteurs.

- Ensuite, nous avons considéré séparément les populations de ces deux communes.

En 1980, Adjamé comptait 199 548 habitants et Cocody 97 646 habitants; cela donne une population totale de 297 194 habitants, soit environ 21 % de la population abidjanaise.

Adjamé représente $\frac{199\ 548 \times 100}{297\ 194} = 67,14$ % de la population de ces deux communes.

Cocody représente $\frac{97\ 646 \times 100}{297\ 194} = 32,85$ % de cette même population.

On obtient en gros : Adjamé : 67 % et Cocody : 33 %.

Considérant que ces proportions relatives nous donnent en même temps le nombre de personnes à interroger par commune, nous obtenons : Adjamé = 67 personnes et Cocody = 33 personnes.

- Enfin, l'examen de la pyramide des âges pour la zone d'Abidjan, nous fournit des éléments intéressants sur les critères de composition de l'échantillon : l'âge et le sexe. De cet examen, il ressort que la population étudiée se présente comme suit :

Selon l'âge :

Tranches d'âge	
[17-25[40 %
[25-40[45 %
40 ans et plus	15 %

En rapportant ces différentes proportions de la population-mère à l'échantillon, nous avons obtenu :

1. Pour Adjamé :

Tranches d'âge	
[17-25[27
[25-40[30
40 ans et plus	10
TOTAL	67

2. Pour Cocody :

Tranches d'âge	
[17-25[13
[25-40[15
40 ans et plus	5
TOTAL	32

Selon le sexe :

Du recensement général de la Côte d'Ivoire effectué en 1975, il ressort que, concernant les communes citées, la population se répartit de la manière suivante :

- Adjamé = 60 % d'hommes et 40 % de femmes.
- Cocody = 55 % d'hommes et 45 % de femmes.

Appliquer à la population de notre échantillon, nous obtenons :

SEXE COMMUNES	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
ADJAME	40	27	67
COCODY	18	15	33
TOTAL	58	42	100

SECTION 3 : LA PRE-ENQUETE

Entreprise pour appréhender les difficultés auxquelles nous nous heurterions plus tard, et pour tester les questionnaires, la pré-enquête nous a permis dans un premier temps de reformuler des questions en tenant compte des différents niveaux d'instruction des enquêtés. C'est aussi à ce moment que nous avons décidé d'étendre l'administration du questionnaire adressé aux lecteurs de la B.N. tous les jours ouvrables. Se faisant, nous donnions aux personnes ayant des professions et des occupations diverses la même chance d'être interrogées que les élèves que l'on rencontrait à tout moment en grand nombre.

La pré-enquête nous a été utile pour délimiter ~~sur le terrain~~ les zones d'habitat où nous aurions à choisir de façon aléatoire les personnes à interroger.

SECTION 4 : LA COLLECTE DES DONNEES DE TERRAIN

Phase importante car son déroulement conditionne pour une large part la qualité des résultats obtenus ; elle a nécessité des précautions dans le genre de celles présentées plus haut.

A ce niveau nous évoquerons plus particulièrement la période pendant laquelle nous avons effectivement procédé à l'administration des questionnaires.

PARAGRAPHE 1 : L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES D'ENQUETE

Nous avons travaillé selon le calendrier suivant :

- du 12 décembre au 20 décembre 1983 pour le public fréquentant la B.N.
- du 21 décembre 1983 au 2 janvier 1984 pour la clientèle potentielle.

L'Administration des questionnaires a été directe pour les enquêteurs et indirecte pour les enquêtés. Le choix de ce mode d'administration s'explique par le fait que recueillant des opinions sur un phénomène précis, il nous a semblé utile de noter des circonstances, des faits et gestes expliquant et donnant tout son sens à une réponse.

Au niveau de la clientèle potentielle, nous avons pris soin de poser une question préalable relative à la fréquentation de la B.N. Nous avons ainsi évité d'interroger des personnes qui auraient pu l'être à nouveau à propos de l'intérêt que le public porte à l'action de promotion de la culture ivoirienne pour cette institution.

Signalons qu'au cours de l'administration des questionnaires, nous avons dépassé de quelques proportions le nombre de personnes à interroger. C'est ce qui explique les différences entre le nombre initialement prévu et celui que l'on relève après l'administration des questionnaires d'enquête.

L'enquête de façon générale, compte tenu, de la brièveté de temps pour l'effectuer et de la période des fêtes a entraîné certaines difficultés.

PARAGRAPHE 2 : LES DIFFICULTES D'ENQUETE

Faisons remarquer dans un premier temps qu'il ne nous a pas été possible de rencontrer certains responsables du Ministère des

Affaires culturelles afin d'obtenir des renseignements ou des précisions sur :

- la politique culturelle menée en Côte d'Ivoire
- la place accordée aux bibliothèques publiques dans l'action culturelle
- l'orientation des actions qui seront faites au niveau des institutions culturelles en projet.

Au niveau de la B.N., le manque de documents statistiques à jour sur le fonds documentaire ne nous a pas permis de voir la part faite aux ouvrages traitant de la culture ivoirienne ; aussi nous n'avons pu nous faire une idée de l'indice d'ivoirisation de ce fonds.

PREMIERE PARTIE

APERCU SUR LA CULTURE EN COTE D'IVOIRE

Notre intention est de présenter la culture qui fait l'objet d'actions de promotion et de saisir le contexte dans lequel celles-ci ont lieu.

La culture dans notre optique, peut être définie comme l'ensemble constitué par les valeurs morales, le mode de vie, les coutumes, les objets matériels, les comportements et les institutions qui imprègnent la vie sociale au sein d'une entité donnée.

Créée, vécue et transmise, la culture ivoirienne résulte de l'inter-action dynamique entre un environnement et un projet d'utilisation de celui-ci à des fins précis : la satisfaction des besoins humains et sociaux.

Nous aborderons cette question sous trois (3) aspects différents mais étroitement liés les uns aux autres. Dans un premier temps, nous décrivons la réalité culturelle telle qu'elle se présente à tout habitant de la Côte d'Ivoire afin de mettre en lumière les problèmes qui en découlent. Nous examinerons par la suite les grandes lignes de la politique adoptée pour améliorer ou changer la situation existante. Enfin nous nous attacherons à l'examen des actions de vulgarisation et de promotion décidées par les Pouvoirs Publics.

TITRE I : LA SITUATION CULTURELLE

L'identification de cette situation, nous conduit à mener une analyse en deux points : la saisie du contexte culturel global dans lequel évolue l'habitant de la Côte d'Ivoire et l'appréhension de ce qu'est la culture produite sur son sol à travers l'étude de ses traits essentiels.

CHAPITRE 1 : LA DUALITE CULTURELLE

Une simple observation de la réalité nous montre que deux types de culture différents coexistent sur le territoire ivoirien. Le premier, autochtone, est le fait des populations ivoiriennes dans leur ensemble et celui des populations rurales en particulier. Véhiculée par la tradition orale et dans les langues dites vernaculaires, cette culture s'appuie de manière primordiale sur les liens familiaux et les relations communautaires ; les personnes qu'elle vise sont très attachées au sacré et à la terre.

Le second type apparu avec la colonisation, est le fait de l'Occident. Privilégiant l'acquisition de connaissances scientifiques et la maîtrise de la technique, favorisant la promotion individuelle de la personne, il est individualiste. Cette culture est diffusée par le canal de l'école et les moyens de communication de masse relativement puissants : la radio, la télévision, les journaux, les magazines...

Si les études menées jusque-là ne permettent pas de dire que cette situation de cohabitation est vécue sur le mode conflictuel dépeint par certains auteurs (1), il n'en reste pas moins qu'elle est à l'origine de problèmes assez délicats. Nous faisons allusion au fait qu'une grande partie de la population, illétrée, vit en situation de porte-à-faux.

Elle explique aussi la perversion progressive des valeurs coutumières qui, prises en dehors de leur contexte original et détournées de leur finalité première, vont se dégradant. Il en est de même pour les valeurs proposées par l'Occident qui, mal assimilées et assumées, deviennent inopérantes.

On voit donc que la situation de dualité est cause de certains problèmes qui se manifestent par exemple dans les rapports qui s'établissent entre les deux systèmes culturels en présence.

(1) FANON (F.).- Peau noire, masques blancs.- Paris : Editions Seuil, 1952.

CHAPITRE 2 : LES CARACTERISTIQUES DE LA CULTURE IVOIRIENNE

Notre propos, tel qu'il est indiqué plus haut, est de décrire la culture produite sur le sol ivoirien ; l'hétérogénéité qu'elle présente et la situation de domination dans laquelle elle se trouve.

SECTION 1 : DIVERSITE DES SITUATIONS

La Côte d'Ivoire, délimitée en 1904, est une mosaïque de peuples, chacun avec ses particularités, sa conception de l'esthétique, ses habitudes culinaires et vestimentaires etc...

En plus, les grandes sociétés autochtones s'organisent différemment aux niveaux socio-politique et économique. Alors qu'ici on a des sociétés claniques (Sénoufo), là on rencontre des sociétés à classes d'âge (Adioukrou) ou des royaumes (Abron). Quand, dans certaines régions (Sud-Est) on pratique une économie agricole, ailleurs, on vit principalement du produit de la pêche (Alladian) ou du commerce et des échanges (Dioula). Les régimes matrimoniaux diffèrent aussi. Si à première vue, la diversité culturelle est frappante, on remarque que les populations ivoiriennes présentent des traits communs tels que l'importance de la structure familiale en tant qu'unité économique de production et de consommation. Elles ont ensemble le sens du partage qui fonde un mode sociétaire de consommation des biens. Elles reconnaissent toutes le consensus comme moyen de régler les différends entre les divers groupes de la communauté.

Elles ont pour source la tradition orale qui se définit comme étant tous les témoignages oraux concernant le passé et qui se sont transmis de bouche à oreille.

Elle est une source précieuse de l'histoire de l'Afrique, permettant de suivre le cheminement des différents peuples dans l'espace dans le temps, de comprendre de l'intérieur la vision africaine du monde, de saisir les caractères originaux des valeurs qui fondent les cultures et les institutions du continent africain.

Ainsi la tradition orale est un puissant moyen de communication que les populations ivoiriennes ont en commun. Elle s'exprime essen-

tiellement dans les formules, la poésie, les listes, les récits, les contes etc...

Ce rôle important de la tradition orale dans les sociétés africaines en général et ivoiriennes en particulier explique les difficultés de pénétration du livre en tant que moyen de communication.

Voyons les problèmes auxquels on doit faire face à cause des liens ou rapports de dépendance existants.

SECTION 2 : LA CULTURE IVOIRIENNE : UNE CULTURE DOMINEE

Sans entrer dans le fond de l'analyse des tenants de l'Ecole de la Dépendance, nous pouvons dire au regard de ce que l'on observe que la culture ivoirienne est dans un état de domination vis à vis de la culture occidentale. Abdou TOURE, se situant dans une perspective critique en parle comme étant la situation qui se traduit par l'importation de modèles culturels, l'adoption de modes et habitudes de consommation étrangers (2) ; cette situation trouve son explication dans le fait que selon les autorités publiques elles-mêmes (3), les structures de conception de conservation et de diffusion des modèles culturels ne sont pas sous la responsabilité et le contrôle des nationaux.

Ce constat, pour le moins inquiétant, pose le problème de la préservation de la culture produite et vécue par les populations ivoiriennes. Parvenir à la réalisation de cet objectif nécessite l'élaboration et l'application d'une politique en matière culturelle dont nous nous proposons de définir les tenants et les aboutissants.

TITRE II : LA POLITIQUE CULTURELLE IVOIRIENNE : LES PRINCIPES ET LES CADRES

L'objet de ce chapitre est de présenter les grandes lignes de

(2) TOURE Abdou.- La Civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire : Procès d'Occidentalisation .

Paris : Editions Karthala, 1981-pp 30-32.

(3) Cf. Le Rapport "Sur le Développement culturel", Ministère des Affaires Culturelles. Abidjan, Mars 1980-p. 2.

la politique culturelle que l'Etat ivoirien entend mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes évoqués plus haut. Notre analyse se fera en deux temps :

- Premièrement, comprendre les options qui ont été prises et qui expliquent en partie la situation telle qu'elle a été dépeinte.
- Par la même occasion, nous identifierons les principales orientations.

CHAPITRE 1 : LES DIFFERENTES OPTIONS

L'examen des documents officiels (Discours de personnalités politiques, publications des Ministères) et l'observation de la réalité tendent à montrer qu'il existe une forte corrélation entre la perspective de développement choisie et la politique culturelle menée en Côte d'Ivoire. Dans cet ordre d'idée, Stanislas MELONE est amené à faire le constat suivant à propos des pays nouvellement indépendants : "le développement [économique] s'est imposé comme objectif prioritaire à atteindre, il a donc imposé et permis de justifier toutes les mesures prises ou à prendre tant dans le domaine politique, social que culturel" (4). Cette réflexion nous permet de comprendre que l'Etat ivoirien, s'étant assigné pour but la réalisation de la croissance économique, a accordé très peu de place aux problèmes culturels perçus comme secondaires. On s'explique alors que, confrontées à une situation économique caractérisée par une baisse de l'activité productive, une montée du chômage et de l'inflation, les autorités politiques ivoiriennes entendent accorder un plus grand intérêt au social en général et singulièrement à la culture dont la promotion ou la vulgarisation est perçue comme un remède aux maux de la croissance économique enregistrée au cours des années 60.

"Correctif qualitatif du développement économique" le développement culturel tel qu'il est aujourd'hui envisagé sert à réduire les tensions et les déséquilibres qui découlent de la transformation des structures sociales.

(4) Cf. "La Parenté et la terre dans la stratégie du développement. L'exemple du Cameroun." par Stanislas MELONE. Editions KLECKSIECK et Université du Cameroun. 1972. p. 9.

Si, comme on le voit, la Côte d'Ivoire entend infléchir son option initiale, elle maintient cependant l'ouverture culturelle sur l'extérieur et notamment sur l'Occident comme fondement de sa politique. On trouve la justification de cette conception dans la volonté de se moderniser. En ce sens, il convient de réaliser les aménagements au plan de la vision du monde qu'exigent les changements économiques et sociaux entrant dans le cadre du choix de développement.

Mais, dans quel sens la politique culturelle ivoirienne ainsi conçue entend-elle transformer le climat culturel en vue de promouvoir la culture nationale ? L'examen de ces grandes orientations permet de nous faire une idée à ce propos.

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE L'ACTION CULTURELLE

Les problèmes mis en lumière à l'occasion de l'analyse portant sur la situation culturelle indiquent implicitement les directions selon lesquelles l'action politique doit s'exercer. A ces problèmes, il convient d'ajouter la centralisation des activités culturelles qui, peu nombreuses, se déroulent presque exclusivement dans la ville d'Abidjan. Nous voyons qu'il y a lieu d'agir à deux niveaux :

- L'intensification et la décentralisation de la vie culturelle pour favoriser la participation de tous
- La connaissance systématique et/ou scientifique du patrimoine culturel ivoirien en vue de la revalorisation.

Examinons les conditions de réalisation des objectifs ainsi dégagés.

SECTION 1 : L'INTENSIFICATION ET LA DECENTRALISATION DE L'ACTION CULTURELLE

L'observation de la vie culturelle à Abidjan montre qu'elle se réduit à la présentation de quelques oeuvres littéraires, à la tenue de rares séminaires ou conférences, à des représentations théâtrales épisodiques inspirés du modèle occidental. Il s'ensuit une certaine désaffection de la chose culturelle et la mise à l'écart

de consommateurs potentiels situés en dehors d'Abidjan.

La réalisation de cet objectif implique que l'on entreprenne des actions en faveur des producteurs d'oeuvres culturelles ; ces actions peuvent se situer au niveau de la réglementation de leur profession, de la création et de l'organisation de fêtes à caractère culturel susceptible d'intéresser la population ivoirienne.

SECTION 2 : LA CONSERVATION ET L'ETUDE DU PATRIMOINE CULTUREL

Dans un premier temps, il s'agit de recenser tous les éléments du patrimoine ivoirien qui sont dignes d'intérêt. La restauration ou l'édification de certaines structures existantes ou projetées permettront leur conservation. Ensuite, il y a lieu d'entreprendre une étude sérieuse et méthodique sur les éléments retenus afin de favoriser leur connaissance. Cet objectif peut être atteint si l'on met à contribution les chercheurs nationaux qui entreprendraient des missions d'étude sur certaines traditions, certaines pratiques ou certaines conceptions des peuples de Côte d'Ivoire. Agir dans ces deux directions, c'est assurément oeuvrer pour la revalorisation de la culture nationale.

Mais ces actions auraient un effet réduit si elles ne s'appuyaient pas sur une politique de communication véritable en vue de la vulgarisation des résultats obtenus.

TITRE III : LA DIFFUSION DE LA CULTURE IVOIRIENNE

Nous examinerons la politique de promotion de la culture nationale sous l'angle des canaux par lesquels elle s'effectuera. Il s'agit de voir les instruments de diffusion et de situer la place des bibliothèques publiques en général et de la Bibliothèque Nationale en particulier dans cette politique.

La diffusion de la culture ivoirienne doit, de façon singulière, viser les populations des centres urbains où le processus de déperdi-

tion culturelle s'accroît. Elle peut être menée sur trois plans :

- l'utilisation des mass-média
- la mise à contribution des institutions scolaires
- le réaménagement ou la mise sur pied des structures à vocation culturelle.

CHAPITRE 1 : LES MASS-MEDIA

L'action au niveau des mass-média (Radio, Télévision, Journaux etc...) suppose la création d'émissions ou la production d'articles traitant de la culture nationale et susceptibles d'intéresser une grande partie de la population. Une récente enquête menée par la télévision ivoirienne tend à indiquer que le public est largement favorable à la diffusion d'éléments culturels ivoiriens.

CHAPITRE 2 : L'INSTITUTION SCOLAIRE

Nous entendons par institution scolaire, toutes les structures pédagogiques et éducatives destinées à la formation intellectuelle de l'Homme. Il s'agit d'utiliser l'école comme cadre de diffusion des valeurs culturelles ivoiriennes. On peut introduire dans les différents cycles de l'école ivoirienne un enseignement portant sur la culture nationale. Ce faisant on élargit considérablement la base de l'action de vulgarisation.

CHAPITRE 3 : LES STRUCTURES A VOCATION CULTURELLE

Pour mettre à la disposition du grand public les résultats des études entreprises dans le cadre de la connaissance effective de la culture nationale, on peut aussi faire usage des structures comme les centres culturels appartenant à l'Etat ivoirien, les bibliothèques publiques existantes ou futures, la maison de la culture qui est en projet.

Ces structures peuvent servir de cadre à la tenue de différen-

tes activités d'ordre culturel : représentations scéniques en tout genre, conférences, projections de films portant sur les éléments du patrimoine culturel ivoirien...

Pour pouvoir mettre à contribution tout cet ensemble d'organes de diffusion, il est nécessaire de posséder un fonds documentaire riche et abondant qui provienne de divers horizons : chercheurs, particuliers, associations à vocation culturelle etc...

Les quelques considérations émises à propos de la question culturelle en Côte d'Ivoire font apparaître trois principaux points :

- Premièrement, la culture ivoirienne est dans un contexte peu propice à son évolution : la perversion et la dégradation des valeurs traditionnelles et l'acculturation progressive des populations ivoiriennes l'attestent bien.
- Deuxièmement, il convient de mener une action vigoureuse de revalorisation et de promotion en sa faveur si l'on ne veut pas faire de l'ivoirien un homme sans personnalité culturelle. Pour ce faire, il convient d'étudier, de conserver et de diffuser les éléments culturels ivoiriens.
- Troisièmement, la politique de communication et de vulgarisation de la culture ivoirienne qui conditionne dans une large mesure le succès de sa promotion, doit s'effectuer à travers un ensemble de moyens de diffusion ; on favorise ainsi sa consommation par le grand public.

Nous ne saurions clore cette partie sans situer l'importance du rôle de la B.N. dans l'action de promotion de la culture ivoirienne. En effet, à cause des structures qu'elle comporte et de son organisation interne, la B.N. apparaît comme un moyen privilégié de promotion de la culture ivoirienne. Elle est apte à servir aussi bien de lieu de conservation du patrimoine culturel que de véhicule de diffusion des éléments de ce patrimoine. En outre, elle se prête bien au déroulement de tout genre d'activité culturelle : tenue de conférences, projection de films, organisations de représentations théâtrales ou d'expositions...

On voit donc que la B.N., de par son caractère, est théoriquement parlant, un outil dont l'utilisation judicieuse ne peut qu'être d'un apport appréciable dans la politique de promotion dont la culture ivoirienne est l'objet.

DEUXIEME PARTIE

LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE

De manière générale, on peut dire que les Bibliothèques Publiques sont apparues dans une période récente c'est-à-dire après l'Indépendance (1960). Toutefois, il faut faire remarquer qu'il existait avant leur introduction et leur mise en service des Bibliothèques ouvertes au grand public. Ces Bibliothèques publiques n'entrent pas dans le cadre de notre étude. Ce sont les Bibliothèques des Centres culturels Français, Américain et Allemand.

C'est précisément sous l'action des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) que l'on va assister à la création et au développement des Bibliothèques publiques dans les Etats Africains.

Ainsi la mise en service en 1964 de la Bibliothèque Centrale (*) (sise au Marché de Treichville) s'inscrit dans un projet pilote qui visait l'alphabétisation des masses et de leur éducation. Il faudra attendre une dizaine d'années pour que la B.N. ouvre ses portes. Il convient de définir cette institution à travers ses buts et objectifs, les moyens dont elle dispose pour leur réalisation ; nous la décrivons aussi sous l'angle du fonctionnement des structures qui la composent. Mais avant nous ferons l'historique de l'Institution B.N.

TITRE I : HISTORIQUE

Parlant de la création de la B.N. de Côte d'Ivoire, nous dirons qu'il s'agit d'un projet d'inspiration ivoirienne dont la réalisation

(*) La Bibliothèque Centrale a été fermée en Mars 1980.

et le financement incombent en majeure partie à des partenaires étrangers : l'UNESCO, le Canada et la France. Fondée par décret n° 68 - 373/MEN/CAB du 25 Avril 1968, la B.N. succède au Centre National de Documentation (CND) qui est lui-même né des fonds de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire). Ouverte le 2 Décembre 1968, elle sera réorganisée par Décret n° 71-464 du 10 Septembre 1971. Inaugurée le 9 Janvier 1974 la B.N. qui couvre une superficie de 6500 m² est revenue en son temps à 648 millions de F CFA (1 FF = 50 CFA).

TITRE II : LES OBJECTIFS

Sa vocation première est de recueillir et de conserver les productions et les oeuvres spirituelles, artistiques et culturelles de Côte d'Ivoire à des fins d'étude. Elle est aussi un centre de diffusion de culture ; à cet effet, elle met l'ensemble de ses ressources à la disposition du grand public pour sa consommation. Pour accomplir la mission qui lui est assignée, la B.N. dispose de moyens divers : le fonds documentaire, le matériel technique, les ressources financières et humaines.

TITRE III : LES MOYENS D'ACTION

CHAPITRE 1 : MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

De par son caractère d'institution publique, le budget de la B.N. relève du budget général de fonctionnement alloué au Ministère de la Culture qui est son Ministère de tutelle.

Le budget de la B.N. sert à l'acquisition du fonds documentaire, au renouvellement du matériel technique, à l'entretien des locaux. La B.N. s'étend sur 2 étages, dispose de 4 magasins et d'une réserve composée de 253 casiers et de 6 étagères. Cela donne 1518 étagères de 92 cm, soit 139.656 cm d'étagères ou, environ 1400 km. Elle dispose d'une salle de conférence, d'une salle d'exposition, d'une salle de lecture offrant 250 places assises et d'une photocopieuse. Son

fonds actuel est estimé à 100.000 volumes environ.

CHAPITRE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES

Au moment de notre enquête, le personnel de la B.N. se répartissait de la façon suivante :

- Conservateurs : 7
- Bibliothécaires (issus de l'EBAD) : 4
- Magasiniers : 8
- Surveillants de Salle : 7
- Agents temporaires : 30 environ
- Agents journaliers : 17
- Techniciens : 12

On note qu'il y a 4 expatriés de nationalité française qui travaillent dans le cadre de l'assistanat technique. Il y a d'autre part comme dans tous les services publics un personnel chargé des tâches purement administratives : acheminement du courrier, gestion du matériel, administration du personnel etc....

L'ensemble du personnel est réparti dans des services et départements dont nous allons examiner la structuration et le fonctionnement.

TITRE IV : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

A ce niveau, nous traiterons de l'organisation des services et de la manière dont ceux-ci fonctionnent ; nous verrons aussi les liens que la B.N. entretient avec d'autres organismes et institutions publics.

Pour des raisons d'ordre pratique, nous présenterons l'organisation et le fonctionnement de la B.N. sous la forme d'un schéma. Pour cela, nous préciserons la fonction spécifique de chaque organe. On peut regrouper les différents services en 3 types de départements :

les départements techniques et les départements spéciaux auxquels on ajoute des départements annexes.

CHAPITRE 1 : LES DEPARTEMENTS TECHNIQUES

De façon générale, on peut dire que les services classés sous cette rubrique sont chargés du traitement des documents imprimés.

On a le Service des Entrées qui a charge de recevoir les livres, les ouvrages de tout genre et de les enregistrer.

Le Service bibliographique s'occupe du traitement technique du contenu des livres. C'est à ce niveau que l'on établit la fiche technique des ouvrages reçus et enregistrés. En un mot, c'est là que se fait le catalogage et l'indexation. Outre ces 2 tâches, ce département est chargé de l'élaboration de la Bibliographie Nationale, participant ainsi au contrôle bibliographique universel (C.B.U.). Mais l'on a constaté que ce service ne remplit plus cette dernière tâche puisque la Bibliographie Nationale de Côte d'Ivoire ne paraît pas actuellement.

Le Service des Imprimés est chargé de la gestion du fonds documentaire mis à la disposition des lecteurs. C'est donc à ce niveau que s'établissent les rapports avec ceux-ci.

CHAPITRE 2 : LES DEPARTEMENTS SPECIAUX

Ils sont au nombre de 2. Le premier a pour tâche de traiter les documents autres que les livres et les imprimés. C'est à ce niveau qu'on a le service de la phonothèque, de la cinémathèque et de la photothèque, des cartes, plans, estampes, Monnaies, collections de timbres-poste etc...

Le second est chargé du traitement des périodiques : commande, abonnement, bulletinage, dépouillement etc...

CHAPITRE 3 : LES DEPARTEMENTS ANNEXES

- Le Département des Bibliothèques Scolaires. Dans sa mission, il s'occupe de la formation et de la gestion du personnel qui sera mis à la disposition des bibliothèques scolaires et de leur dotation en documents. En ce sens, il apparaît comme un véritable instrument de promotion de la lecture dans les structures scolaires.

- Le Centre National de Documentation. Il a pour fonction de dépouiller les revues afin de recenser celles qui traitent de la Côte d'Ivoire.

- Le Département de la Section Infantile. Sa fonction est de susciter le goût de la lecture chez les enfants de moins de 17 ans.

- Il y a aussi un service chargé de la gestion du personnel et un autre pour la gestion des Finances.

TITRE V : LES RAPPORTS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

La B.N., dans son fonctionnement, est appelée à entrer en relation avec des institutions telles que : les bibliothèques scolaires, la Régie du dépôt légal, les Bibliothèques étrangères et les organismes donateurs.

- La Régie du dépôt légal : cette institution publique est le service chargé de recueillir tous les livres et documents édités et publiés en Côte d'Ivoire. Elle est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Le Dépôt légal en lui-même est l'obligation faite aux éditeurs et imprimeurs de déposer un certain nombre d'exemplaires (7) à titre de conservation. Ce service transmet à son tour 4 exemplaires à la B.N., 2 aux Archives Nationales et conserve le dernier exemplaire.

La Régie du dépôt légal est donc un moyen pour la B.N. d'entrer en possession d'ouvrages en tout genre et d'ouvrages se rapportant à la Côte d'Ivoire.

- Les Bibliothèques Scolaires : depuis un certain nombre d'années, la B.N. est chargée de la gestion des Bibliothèques dont certains établissements scolaires (au niveau des cycles primaires et secondaires) sont dotés. Son action porte sur la formation d'enseignants (professeurs des Lycées, Collèges et Instituteurs) qui font office de Bibliothécaires au niveau de leurs établissements.

- Les Bibliothèques étrangères : il existe des ouvrages que la B.N. ne peut acquérir par achats ou par dons. Les ouvrages peuvent traiter de tout sujet. Mais généralement, il s'agit d'entrer en possession des documents traitant de la Côte d'Ivoire qui sont publiés ou édités à l'étranger.

C'est en recourant à l'échange inter-bibliothèques que la B.N. parvient à se procurer ce type de documents.

- Les Organismes donateurs : il s'agit ici de pays ou d'organismes qui offrent à la B.N. des livres qui viennent augmenter son fonds documentaire.

De manière générale, les documents reçus par le canal du don visent à permettre la connaissance de la culture étrangère.

Voilà présentées les relations que la B.N. établit avec d'autres institutions ou organismes.

L'examen de ses buts et de la description de la B.N. nous ont permis de voir au plan théorique la manière dont elle est capable d'offrir ses services aux personnes désireuses de la fréquenter.

Il s'agit maintenant de voir de manière pratique le fonctionnement de la B.N. en analysant et en présentant dans une troisième partie les résultats des enquêtes effectuées.

TROISIEME PARTIE

PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETE

TITRE I : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES TABLEAUX

SECTION 1 : Le public fréquentant la bibliothèque

TABLEAU I :

PROFESSION	POURCENTAGE
Elèves	70 %
Etudiants	16 %
Salariés (*)	12 %
Sans emploi et autres	2 %
TOTAUX	100 %

(*) Salariés : Professeurs et Chercheurs : 1,5 %
Instituteurs : 1 %
Agents de bureau et Cadres de la Fonction Publique : 4 %
Employés de commerce) 5,5 %
Policiers, militaires et gendarmes)

TABLEAU II :

LES RAISONS DE LA FREQUENTATION	POURCENTAGE
Travaux scolaires	70 %
Culture générale	30 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU III :

CONSULTEZ-VOUS DES DOCUMENTS	POURCENTAGE
Oui	92 %
Non	8 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU IV :

GENRE DE DOCUMENTS SOUVENT CONSULTES	POURCENTAGE
Ouvrages scolaires	62 %
Périodiques	22 %
Romans d'aventure	8 %
Atlas - Encyclopédies - Dictionnaires	8 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU V :

ETES-VOUS SATISFAITS DES DOCUMENTS AUXQUELS VOUS AVEZ ACCES ?	POURCENTAGE
Oui	42,33 %
Non	57,61 %
TOTAUX	99,94 %

TABLEAU VI :

JUSTIFICATION DES REPONSES (Tableau V)	POURCENTAGE
Manque et insuffisance de documents	57,61 %
Trouve les documents cherchés	42,33 %
TOTAUX	99,94 %

TABLEAU VII :

PARTICIPEZ-VOUS AUX CONFERENCES ET AUX EXPOSITIONS RELATIVES A LA CULTURE IVOIRIENNE ?	POURCENTAGE
Oui	18 %
Non	82 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU VIII :

CONSULTEZ-VOUS DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT A CETTE CULTURE ?	POURCENTAGE
Oui	19 %
Non	81 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU IX :

ESTIMEZ-VOUS QUE LA DOCUMEN- TATION SE RAPPORTANT A CETTE CULTURE EST ABONDANTE ?	POURCENTAGE
Oui	22 %
Non	78 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU X :

ETES-VOUS SATISFAITS DE LA PLACE ACCORDEE PAR LA BIBLIO- THEQUE A LA CULTURE IVOIRIENNE ?	POURCENTAGE
Oui	23 %
Non	77 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XI :

LES ACTIONS DE LA B.N. FAVORISENT-ELLES LA CONNAISSANCE DE LA CULTURE IVOIRIENNE ?	POURCENTAGE
Oui	17 %
Non	83 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XII :

COMMENT JUGEZ-VOUS CES ACTIONS ?	POURCENTAGE
Efficaces	17 %
Peu efficaces	29 %
Pas efficaces	54 %
TOTAUX	100 %

SECTION 2 : La Clientèle potentielle

TABLEAU XIII :

SAVEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE B.N. MISE A VOTRE DISPOSITION ?	POURCENTAGE
Oui	73 %
Non	27 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XIV :

QUE REPRESENTE POUR VOUS UNE BIBLIOTHEQUE NATIONALE ?	POURCENTAGE
Cadre d'étude	38 %
Centre d'information	35 %
Moyen de promotion culturelle	17 %
Autres ou divers	10 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XV :

QUEL GENRE DE CULTURE AIMERIEZ-VOUS QUE CETTE INSTITUTION FASSE CONNAITRE ?	POURCENTAGE
Occidentale	14 %
Africaine	14 %
Ivoirienne	72 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XVI :

QUEL TYPE DE CULTURE SOUHAITEZ-VOUS Y VOIR DIFFUSE ?	POURCENTAGE
Moderne et populaire	32 %
Traditionnelle et populaire	58 %
Moderne et élitare	10 %
Traditionnelle et élitare	-
TOTAUX	100 %

TABLEAU XVII :

PARTICIPEZ-VOUS AUX CONFERENCES ET EXPOSITIONS RELATIVES A LA CULTURE IVOIRIENNE ?	POURCENTAGE
Oui	8 %
Non	92 %
TOTAUX	100 %

TABLEAU XVIII :

SOUHAITEZ-VOUS QUE LA BIBLIO- THEQUE NATIONALE ACCORDE UNE PLACE IMPORTANTE A CETTE CULTURE ?	POURCENTAGE
Oui	94 %
Non	6 %
TOTAUX	100 %

CHAPITRE 2 : INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE

SECTION 1 : Le Public fréquentant la B.N.

Un aperçu des différents tableaux nous amène à dire que la B.N. est principalement fréquentée pour des raisons d'ordre scolaire.

En effet, 86 % des personnes interrogées sont soit des élèves soit des étudiants (cf. TABLEAU I, p. 28). Après cette constatation, on pourrait être tenté de conclure que le reste, c'est-à-dire 14 %, représentent les Salariés, les sans emploi et autres qui la fréquentent pour leur perfectionnement, la préparation de concours et leur

culture personnelle. L'enquête sur le terrain nous montre que la majorité de ces travailleurs, 8 % environ, suivent des cours du soir ou de rattrapage pour des raisons d'ordre promotionnel. Ce constat nous conduit à dire que cette institution n'est fréquentée que pour des raisons scolaires (= 70 % cf. TABLEAU II p. 29).

Aussi cette tendance expliquera le fait qu'il y ait 62 % d'enquêtés qui vont à la B.N. pour la consultation d'ouvrages scolaires, alors que 22 % optent pour les périodiques, 8 % pour les romans d'aventure, enfin 8 % pour consulter les Atlas, les Encyclopédies et Dictionnaires (Cf. TABLEAU IV p. 29).

Il est à noter que ces derniers peuvent être considérés comme des individus appartenant à la catégorie de ceux qui consultent les ouvrages scolaires dans la mesure où, selon eux, ces documents entrent dans le cadre de leurs études.

Parmi les 22 % d'enquêtés qui consultent souvent les périodiques, nous avons 3 % de salariés qui le font dans le cadre de leur profession. Ce sont essentiellement des journalistes et autres salariés dont la documentation porte sur des revues spécialisées traitant des sujets qui se rapportent à leur situation professionnelle.

Le Tableau III (p. 29) nous montre qu'il y a 92 % d'enquêtés qui consultent des documents au sein de cette institution tandis que 8 % ne le font pas. A propos de ces derniers, il faut noter que préalablement déçus par la rareté des ouvrages, ils préfèrent travailler avec leurs propres documents.

Ainsi, aux 57,61 % de personnes qui ne sont pas satisfaites de la documentation que la B.N. met à leur disposition, il faut ajouter ceux qui ne consultent plus les ouvrages de l'Institution (Cf. TABLEAU V p. 30). Les motifs évoqués par ceux qui ne sont pas satisfaits se résument au manque et à l'insuffisance des documents (Cf. TABLEAU VI p. 30).

Les tableaux XI et XII (p. 32) nous montrent que les enquêtés pensent que la B.N. ne fait pas d'effort pour promouvoir la culture ivoirienne à cause du faible pourcentage de documents qui leur sont

consacrés. En effet à la question : "ESTIMEZ-VOUS QUE LA DOCUMENTATION SE RAPPORTANT A LA CULTURE EST ABONDANTE ?" (Cf. TABLEAU IX, p. 31) 22 % des enquêtés répondent oui, tandis que 78 % disent le contraire. Ils affirment même que les actions de cette institution ne favorisent pas la connaissance de cette culture (Cf. TABLEAU XI p. 32) = 83 %.

Ce constat s'est avéré exact dans la mesure où lors des entretiens que nous avons eu avec le responsable du Service des Entrées, celui-ci nous a révélé qu'il y a très peu d'ouvrages concernant la Côte d'Ivoire, soit une vingtaine environ par an ; ces ouvrages sont essentiellement relatifs aux publications officielles, aux livres de référence, aux romans et essais philosophiques.

En ce qui concerne les ouvrages de recherche, ils sont presque tous publiés à l'extérieur du pays. Or ne possédant pas de documents à proposer aux Bibliothèques avec lesquelles la B.N. fait des échanges, et compte tenu de l'insuffisance du budget alloué à l'achat des livres, l'acquisition de ces ouvrages est difficile. Cette situation explique que 83 % d'enquêtés trouvent que les actions entreprises par la B.N. pour la promotion de la culture ivoirienne sont peu ou pas efficaces (Cf. TABLEAU XI p. 32).

Ce qui pose problème, ou du moins semble paradoxal au niveau des lecteurs de l'Institution, c'est le fait que d'un côté ils trouvent que la B.N. ne fait pas d'effort alors que 81 % des lecteurs ne consultent pas les documents se rapportant à cette culture (Cf. TABLEAU XIII p. 32). Cette attitude à première vue paradoxale s'explique par le fait que le public fréquentant la B.N., essentiellement scolaire, ne consulte que des ouvrages scolaires.

Qu'en est-il de la situation au niveau de la clientèle potentielle c'est-à-dire le public abidjanais qui ne fréquente pas la B.N. ?

SECTION 2 : La clientèle potentielle

Sur un total de 100 enquêtés, nous avons relevé un pourcentage

assez important qui connaît l'existence de la B.N. (= 73 %, cf. TABLEAU XIII p. 32). Cependant, ils ne la fréquentent pas pour trois raisons principales :

- Manque de temps : 39 %
- Manque d'information : 26 %
- La distance entre cette institution et leur lieu de résidence est très longue : 8 %.

27 % de personnes ignorent totalement l'existence de la B.N. parce qu'ils n'en ont jamais entendu parlé.

Le Tableau XIV montre qu'il y a très peu d'enquêtés (= 17 %) qui pensent qu'une B.N. est un moyen de promotion culturelle, alors que 73 % la considèrent comme étant un cadre d'étude (=38 %) ou un centre d'information (= 35 %). Pour ceux-ci une Bibliothèque est un lieu où seul s'y rend celui qui fait des recherches au niveau de ses études ou de sa formation professionnelle.

Nous retrouvons cette même tendance au niveau du public qui fréquente la B.N. (1er groupe d'enquêtés, TABLEAU I).

Au regard du TABLEAU XVI, nous constatons que 58 % d'enquêtés souhaitent qu'il y ait promotion d'une culture traditionnelle et populaire et 10 % optent pour une culture moderne et élitaine.

Ces différentes conceptions du type de culture à promouvoir montre combien le problème du dualisme culturel en Côte d'Ivoire pèse beaucoup dans l'opinion et dans le comportement même de la population ivoirienne.

Il est réconfortant de constater que 72 % de cette population (Cf. TABLEAU XV p. 33) s'accordent à reconnaître qu'il faut privilégier la culture ivoirienne dans le processus de promotion culturelle, tandis que 14 % optent pour une culture occidentale et 14 % également pour une culture africaine.

Les raisons évoquées à cet effet se résument au problème de la connaissance de la culture nationale pour un meilleur enracine-

ment de la personne. Pour ces mêmes raisons, 94 % des enquêtés souhaitent que la B.N. accorde une place importante à la culture ivoirienne (Cf. TABLEAU XVIII p. 34).

Eu égard à cette interprétation des résultats au niveau de ces deux populations, que pouvons-nous dire de l'évaluation de l'action de la B.N. en matière de promotion de la culture ivoirienne ?

TITRE II : EVALUATION DE L'ACTION DE LA B.N. EN MATIERE DE PROMOTION DE LA CULTURE IVOIRIENNE

A ce niveau de l'analyse, il s'agit de tirer les conclusions qui se dégagent de l'examen des tendances mises en évidence plus haut.

Notre propos est de parvenir à préciser la portée et les limites de l'action de la B.N.

A la lumière des résultats présentées ci-dessus, nous sommes en droit de dire qu'il existe deux facteurs principaux qui influent sur cette action. Ce sont :

- les problèmes inhérents au fonctionnement de l'institution elle-même
- l'attitude que les Abidjanais ont vis à vis de la promotion de la Culture ivoirienne par la B.N.

CHAPITRE 1 : LES OBSTACLES CULTURELS

Il s'agit de montrer en quoi des éléments identifiés au niveau du fonctionnement agissent sur la politique de revalorisation et de diffusion de la culture ivoirienne.

PARAGRAPHE 1 : LE FONCTIONNEMENT

A/ LES HEURES D'OUVERTURE

Dans la mesure où il s'agit de mettre le fonds documentaire de la B.N. à la disposition d'une population donnée, nous estimons que les heures d'ouverture sont des éléments de poids qui déterminent pour une large part la possibilité pour la population d'avoir accès aux services qui lui sont offerts. Nous constatons qu'actuellement, la B.N. ouvre ses portes du Lundi au Vendredi de 8h00 à 19h00 et Samedi de 8h00 à 12h00 ; la B.N. restant fermée le Samedi après-midi et le Dimanche.

C'est peut être ce qui explique par exemple qu'il y ait un petit nombre de travailleurs inscrits (= 12 % de taux d'inscription) (*) à la B.N. Ceci est de nature à réduire sensiblement l'éventail de personnes pouvant être la cible de l'action de vulgarisation de la culture ivoirienne. Il découle de la répartition des heures d'ouverture que seuls les élèves ont la possibilité d'être exposés à cette action (taux d'inscription des élèves et étudiants = 76 %).

Pour étendre l'action de la B.N., il serait souhaitable qu'elle ouvre ses portes jusqu'à 22h00 et Samedi après-midi. Cette amélioration d'horaire permettrait de recueillir la fraction des utilisateurs ne pouvant y aller en raison de leur occupation professionnelle et ceux qui sont refoulés, notamment les élèves et étudiants en raison de l'horaire de fermeture de la B.N. (19h00) et de l'insuffisance de locaux de la B.U.

B/ LA FAIBLESSE DES MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS

Il est ici question de montrer que la faiblesse des moyens

-
- (*) Taux d'inscription des catégories de travailleurs :
- Professeurs et chercheurs : 3 %
 - Instituteurs : 2 %
 - Agents de bureau et cadres de la Fonction Publique : 5 %
 - Employés de commerce : 1 %
 - Policiers, militaires et gendarmes : 1,5 %

financiers et matériels influe sur l'action de la B.N. en matière de promotion de la culture ivoirienne.

a) LES MOYENS FINANCIERS

Dans la mesure où il s'agit de promouvoir une culture nationale au sein d'une population qui croît au rythme de 11,5 %/an, il nous semble évident que les moyens qu'on dégage doivent suivre l'évolution de cette population.

Il ressort de nos entretiens avec les responsables de la B.N., que la part du budget qui est allouée à cette institution est en baisse. Cette situation peut s'observer sur le TABLEAU I suivant :

TABLEAU I

Années	Budget en Millions de F.CFA.
1980	29.910.000
1981	25.500.000
1982	25.200.000
1983	?

1 F.F. = 50 F.CFA

Dans le cadre de notre enquête, il ne nous a pas été possible d'obtenir le budget de l'année 1983.

Le budget se répartit entre les différents départements de l'Institution selon l'importance qu'on leur accorde.

Le manque de moyens entraîne la fermeture de certains services. C'est le cas du département des documents spéciaux qu'on a dû fermer pendant trois ans. Ayant repris ses activités, ce département subit le contre-coup d'une lourdeur administrative. Les demandes d'ampoules

de projection par exemple peuvent attendre 4 à 5 mois, sinon plus. C'est ce qui explique, en partie que ce département soit inactif pendant une bonne partie de l'année.

Par manque de moyens financiers, la seule publication de la Bibliothèque Nationale, la Bibliographie Nationale de Côte d'Ivoire est suspendue depuis cinq ans. Alors que c'est par l'échange de cette publication que la B.N. entre en possession d'autres publications étrangères. Toujours par manque de moyens financiers pour obtenir un projectionniste et à cause de la panne non réparée de l'écran automatique, il n'a pas été possible ces dernières années, de passer les films dont la B.N. était en possession.

Cette insuffisance budgétaire a des incidences négatives au niveau des moyens matériels.

b) LES MOYENS MATERIELS

A ce niveau de l'analyse, il s'agit de dégager les documents qu'offre la B.N. à ses lecteurs à travers ses différents départements. Le tableau ci-dessous nous permet d'évaluer le nombre de documents acquis au cours des trois dernières années.

TABLEAU II (*)

ANNEE	DEPOT LEGAL	DONS	ACHAT	ECHANGES	TOTAL
1979	150 10 %	938 64 %	294 20 %	194 5 %	1576
1980	131 9 %	1100 73 %	98 7 %	162 11 %	1491
1981	69 5 %	549 40 %	647 48 %	80 6 %	1345
1982	?	?	?	?	?

(*) Département des Entrées de la B.N. Janv. 1982.

Il convient de souligner que le nombre de documents concernant la Côte d'Ivoire est constitué dans le cadre du dépôt légal et par achats. Les entretiens avec les Responsables de la B.N. ont révélé que celle-ci dispose de très peu de documents sur la Côte d'Ivoire. Ce qui corrobore les dires des lecteurs. En effet ceux-ci ne sont pas satisfaits de la documentation disponible sur la culture ivoirienne. Ils expriment l'idée qu'il y a un manque d'ouvrages. Ce manque de documents est imputable à la faiblesse des moyens financiers et à la production des documents.

Au niveau des départements spéciaux, on constate la même pauvreté des documents.

Nous vous exposons ci-dessous les acquis de la phonothèque depuis sa création.

TABLEAU III (*)

	THEATRES ET POESIE	VARIETES	CLASSIQUES	JAZZ	MUSIQUE TRADI- TIONNELLE	MUSIQUE TRAD. IVOIRIENNE	DIVERS
Disques	26	51	286	34	106	27	3

TOTAL = 533

Nous constatons que les disques autres qu'ivoiriens dominent. La part des disques ivoiriens en pourcentage est de 5,06 % ; comment expliquer cette situation ? Est-ce parce que les ivoiriens ne produisent pas assez ou alors cette situation s'explique-t-elle par la faiblesse des moyens financiers de ce service ?

Une réponse affirmative à la première question ne saurait nous satisfaire. La production nationale de disques est en hausse depuis un certain nombre d'années.

Cette faiblesse s'explique à notre avis par les moyens financiers insuffisants. La seule bonne volonté des responsables de ce

(*) Direction des Départements de la Bibliothèque Nationale. Abidjan, 1982.

Service ne saurait pallier l'insuffisance des documents. Ainsi la B.N., par la faiblesse des moyens dont elle dispose, ne peut mettre à la disposition de ses utilisateurs qu'un nombre d'éléments insuffisants se rapportant à la culture ivoirienne.

Sans doute la manière d'acquérir les documents explique aussi à un certain degré cette situation.

c) L'ACQUISITION DU FONDS DOCUMENTAIRE

Nous montrerons pourquoi les modes d'acquisition font obstacle à l'action de la B.N. Parmi ceux-ci, nous distinguons : la Régie du dépôt légal, les échanges et l'aide culturelle.

a) La Régie du Dépôt légal

Depuis 1979, la contribution de celle-ci est en baisse (Cf. TABLEAU II p. 41). En effet, de 10 % en 1979, elle passe à 9 % en 1980 et à 5 % en 1981. La situation est si alarmante qu'il ne nous a pas été possible d'obtenir les chiffres des deux (2) dernières années (1982/1983). Quelles sont les causes de cette baisse ? Nous en identifions 2 :

- Premièrement, l'incapacité de la Régie du Dépôt Légal à contraindre les producteurs d'oeuvres culturelles à déposer leurs productions.
- Deuxièmement, les mauvais rapports entre la B.N. et la Régie du Dépôt Légal.

La Régie du Dépôt Légal ne possède pas les moyens matériels pour récupérer toute la production nationale. Elle attend le bon vouloir des producteurs. Ces derniers, de plus en plus ne se manifestent pas. Aucune loi les expose à des sanctions au cas où ils ne déposeraient pas leurs productions. Cette incapacité à réagir qui apparaît au niveau de la Régie a des répercussions sur la contribution du fonds documentaire de la B.N. C'est ce qui explique pour une part le faible nombre d'ouvrages disponibles traitant de la Côte d'Ivoire. La deuxième raison découle des relations entre la B.N. et la Régie. Il n'existe pas une coordination entre ces 2 institutions étatiques qui relèvent d'Autorités différentes (Régie = Ministère de l'Intérieur ;

B.N. = Ministère de la Culture). Cela ne favorise pas la transmission des documents recueillis par la Régie du Dépôt Légal. Une telle situation ne favorise pas la diffusion de la culture ivoirienne.

b) Les échanges

L'année 1974 a vu la création au sein de la B.N. du Bureau National d'Echange par un arrêté du 26 Avril 1974. Il est placé sous l'autorité du Conservateur du Service des Entrées. Cette création a facilité la centralisation des échanges. Il est à noter que pour ces dernières années, la B.N. propose moins de documents à l'extérieur et ceci pour deux raisons :

- La première est qu'elle ne dispose presque plus d'exemplaires pour l'échange inter-bibliothèques.
- La deuxième lui est interne. Elle n'édite plus depuis 5 ans la Bibliographie de la Côte d'Ivoire.

Ces deux raisons expliquent la baisse des échanges (Cf. TABLEAU II p. 41).

Tous ces obstacles font que cette institution ne reçoit plus de documents de l'extérieur. Or les documents traitant de la Côte d'Ivoire ne sont pas uniquement publiés sur le territoire ivoirien ; ne disposant que de très peu de maisons d'édition, la majeure partie des ouvrages est éditée à l'extérieur. La B.N. est ainsi privée d'une grande partie de documents qu'elle aurait pu acquérir par les échanges avec l'extérieur.

c) L'Aide culturelle

En matière d'aide, nous remarquons que les pays étrangers, surtout d'Europe et d'Amérique, font un grand effort pour fournir des documents à la B.N. Il en est de même des particuliers. En 1981 par exemple, un Américain a fait don de 384 ouvrages écrits en Anglais à cette institution.

Si nous faisons la sommation des documents des différentes colonies pour les 3 années la part des dons est de loin considérable.

Cette place qu'occupe les Dons dans le fonds documentaire n'est-elle pas un frein à la mission de promotion de la culture ivoirienne ? Les entretiens que nous avons eu avec les responsables des Centres Culturels (Français, Américain,...) nous permettent de répondre par l'affirmative. En effet, il s'agit pour eux de faire connaître principalement leurs pays. C'est pourquoi ils ne lésinent pas sur les moyens pour faire parvenir un grand nombre d'ouvrages à la B.N.

La politique de recherche des dons ne favorise pas la promotion de la culture ivoirienne.

CHAPITRE 2 : L'ATTITUDE DES ABIDJANAIS FACE A L'ACTION DE LA B.N.

Nous avons émis plus haut l'idée que le comportement des enquêtés en lui-même est un des éléments qui a une influence sur l'action de promotion culturelle menée par la B.N. Cela s'explique par le fait qu'étant la cible visée, la population abidjanaise va déterminer pour une large part le succès ou l'échec de cette action. Elle doit offrir une certaine disponibilité dont nous allons faire la mesure. La B.N. doit résoudre d'autre part certains problèmes d'accessibilité à cette population.

SECTION 1 : La disponibilité de la population

Il s'agit de voir principalement la conception que cette population a de la B.N. et l'intérêt qu'elle manifeste vis-à-vis de la culture ivoirienne.

Avant d'entreprendre l'examen de ces 2 points, il nous faut montrer en quoi le contexte spatial dans lequel se trouve l'abidjanais agit sur sa disponibilité vis-à-vis de l'action menée.

PARAGRAPHE 1 : L'INFLUENCE DU MILIEU URBAIN

La présentation du domaine d'investigation permet d'entrevoir le cadre urbain comme un facteur qui explique les réponses fournies par les deux populations interrogées (public fréquentant la B.N. et clientèle potentielle) à propos des motifs de fréquentation et de

non fréquentation.

Le manque de temps qui découle de leurs occupations journalières et les difficultés de déplacement expliquent qu'une partie de ces deux populations fréquentent peu ou pas les Bibliothèques en général. Nous percevons donc pourquoi des personnes sont d'emblée soustraites des effets de promotion de la culture nationale. Ceci est de nature à réduire sensiblement la cible de cette politique. Examinons maintenant la conception que le grand public se fait de la Bibliothèque.

PARAGRAPHE 2 : LA CONCEPTION DE LA BIBLIOTHEQUE

De l'examen des tendances dégagées plus haut (Cf. TABLEAU XIV p. 33 - Clientèle potentielle), il ressort que la perception du rôle de cette institution pose problème : très peu de personnes interrogées (17 %) la considère comme un instrument de promotion culturelle. Cela pose donc la place du livre comme vecteur culturel.

Il apparaît clairement que la conception de la Bibliothèque jointe à la méconnaissance de sa fonction fait obstacle à son utilisation comme cadre où l'on met à la disposition de la population des documents traitant de la culture produite et vécue en Côte d'Ivoire. Cependant, un des éléments qui entre pour beaucoup dans la mesure de la disponibilité est l'intérêt que cette population accorde à la culture nationale.

PARAGRAPHE 3 : L'INTERET A LA CULTURE IVOIRIENNE

Nous pensons en effet qu'il s'agit là d'un facteur primordial ; il ne saurait y avoir de promotion véritable si la population concernée n'y accorde un certain intérêt.

L'analyse des données concernant ce point précis montre que cet intérêt est faible. Cela se traduit dans le fait qu'il existe un nombre important d'enquêtés qui avoue ne pas pouvoir consacrer du temps à la culture. C'est ce qui explique la non participation quasi-générale aux conférences ou aux expositions traitant de la culture ivoirienne et le rang occupé par celle-ci en tant qu'activité.

Ainsi, nous voyons de façon générale que les deux populations enquêtées n'offrent pas une grande disponibilité à l'égard de l'action de promotion de la culture ivoirienne pour diverses raisons : le contexte dans lequel elles évoluent et qui déterminent pour une part la possibilité d'accès à la B.N., la perception qu'elles ont de cette institution, la place accordée à la culture en général et le manque d'intérêt dont elles font preuve vis-à-vis de la culture ivoirienne. Ajoutons à ces raisons, les problèmes d'accès à la B.N.

SECTION 2 : LES PROBLEMES D'ACCES A LA B.N.

Il s'agit à ce niveau de l'analyse d'évoquer les obstacles qui n'incombent pas à la structure interne de la B.N. mais qui pour une bonne part freine sa fréquentation. Au nombre de trois (3), ces obstacles sont :

- une architecture trop moderne et trop luxueuse
- le manque de signalisation
- la situation de la Bibliothèque.

PARAGRAPHE 1 : UNE ARCHITECTURE TROP MODERNE ET TROP LUXUEUSE

Pour un bon nombre de pays africains, posséder une B.N. revient tout simplement à posséder un bâtiment luxueux quel qu'en soit le coût. Il apparaît donc que ce luxe, étranger au cadre habituel du public potentiel le rebute.

PARAGRAPHE 2 : LE MANQUE DE SIGNALISATION

Des enquêtes effectuées auprès du public potentiel, il apparaît que 27 % de ce public ignore l'existence de cette institution. Cette ignorance incombe très peu, à notre sens, à ce public. Elle s'explique par le fait qu'un effort de signalisation n'ait pas été accompli pour faciliter l'orientation de ce public. En effet on ne dénombre qu'un seul panneau de signalisation pour toute la ville d'Abidjan qui compte dix communes. Il serait donc souhaitable que pour faire connaître la B.N., l'on pense à la signalisation dans les différentes communes.

PARAGRAPHE 3 : LA SITUATION DE LA BIBLIOTHEQUE

L'accès à la B.N. est rendu difficile par sa situation entre deux routes... En outre, force est de constater l'étroitesse de la surface sur laquelle est bâtie la B.N. Cette situation est susceptible d'entraîner des difficultés de parking pour les utilisateurs réels et potentiels surtout en période d'affluence lors des expositions, conférences et autres manifestations organisées par la B.N.

CONCLUSION

L'objectif de la présente étude était de saisir la contribution de la B.N. à l'activité de promotion de la Culture Ivoirienne.

Il s'agissait de voir plus précisément si à travers les actions de collecte, de conservation et de diffusion des éléments de la Culture Nationale, cette institution concourait effectivement à la réalisation des intentions des Pouvoirs Publics : revaloriser et promouvoir cette culture. Ces intentions, nous l'avons vu, découlent du constat que la situation actuelle est de nature à accélérer le processus de déperdition dans lequel la culture ivoirienne est engagée.

Au terme de l'analyse des données d'enquête, nous avons pu mettre en relief deux situations qui faisaient pièce à l'action menée au niveau de la B.N. en faveur de celle-ci. Alors que la première situation est inhérente au fonctionnement même de l'Institution étudiée, la seconde découle du peu d'intérêt que les populations enquêtées accordent à la culture.

De cela il ressort que la politique culturelle de la B.N. est de portée réduite. Présentement elle n'est pas à même de transformer sensiblement et positivement une situation qui suscite à juste titre des inquiétudes.

Nous pensons qu'il y a une nécessité à oeuvrer en faveur de la culture ivoirienne dans la mesure où il ne saurait y avoir de développement national véritable si la culture vécue par une grande majorité d'ivoiriens est en voie de marginalisation.

C'est en ce sens que nous posons le développement comme étant "la combinaison des changements mentaux et sociaux qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global" (5). Cette croissance se situe aussi bien au plan économique,

(5) Cette formule de François PERROUX est citée par Laurent TURIN dans "Combat pour le Développement" - Les Editions Ouvrières, 1965, p. 48.

politique, technique qu'aux niveaux social et culturel. Il y a donc lieu d'entreprendre des actions plus vigoureuses pour que cette promotion porte des fruits.

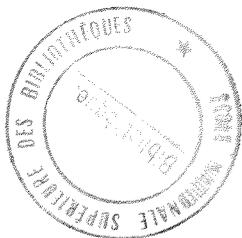
Dans cet ordre d'idée nous pensons qu'il faut agir à deux niveaux :

- la redéfinition de l'action culturelle menée en Côte d'Ivoire qui implique la mobilisation des énergies et des ressources de tout genre, la réorganisation et la mise à contribution effective de toutes les institutions à caractère culturel, y compris les mass-média et l'école.

- la transformation de la mentalité de la population qui suppose l'adoption d'une attitude beaucoup plus favorable à l'égard des activités d'ordre culturel.

Il convient surtout que les autorités publiques convaincues de la place de la culture dans le développement, entreprennent un effort réel de financement en sa faveur.

La B.N. bien structurée pourrait dans ce contexte favoriser la création de bibliothèques publiques qui font défaut. C'est, pour reprendre les termes du rapport VANDEVOORDE "maintenant ou jamais, à deux décennies de la fin du siècle qu'une politique soutenue des Bibliothèques doit être relancée à tous les niveaux de responsabilités". (6)



(6) Cf. Rapport VANDEVOORDE (P.).- Les Bibliothèques publiques en France : rapport au Premier Ministre. Ministère de la Culture. Juillet 1981, p. 73.

Questionnaire adressé à la Clientèle Potentielle

Thème : La Bibliothèque vue par les Abidjanais qui
ne la fréquentent pas

Identification;

Sexe :

Age :

Nationalité : Ivoirienne Africaine non ivoirien Européenne
Autres

Niveau d'instruction : Primaire 2nd 1 cycle 2nd 2 cycle
Supérieur

Lieu de résidence :

Adjamé

Cocody

1 - Savez-vous qu'il existe une bibliothèque nationale mise à votre disposition ? oui non

2 - Pourquoi ne la fréquentez-vous pas ? (choisir par ordre de préférence)

3 - Que représente pour vous une bibliothèque ?

- cadre d'étude
- centre d'information
- moyen de promotion culturelle
- autre

4 - Quel genre de culture souhaitez-vous que la bibliothèque nationale fasse connaître ? (choisir par ordre de préférence)

- occidentale
- africaine
- ivoirienne

- Justifiez vos choix.

- QUEL TYPE DE CULTURE SOUHAITEZ-VOUS Y VOIR DIFFUSEE ? (faite une croix dans la case correspondante à votre choix)

moderne et populaire traditionnelle et populaire moderne et élitaire traditionnelle et élitaire

- Expliquez votre choix.

- Souhaitez-vous que la bibliothèque nationale accorde une place importante à la culture ivoirienne ? oui non

- Pourquoi ?

Questionnaire adressé au Public fréquentant la
Bibliothèque Nationale

Thème : L'intérêt que ce Public porte à l'action de Promotion
de la culture ivoirienne.

Identification.

Sexe :

Age :

Nationalité : Ivoirienne africaine non ivoirien
Européenne autre

Niveau d'instruction :

Profession :

Lieu de résidence :

Motivation

1. L'emplacement de la bibliothèque vous convient-il? environnement

Oui

Non

2. Rencontrez-vous des difficultés pour vous rendre à la bibliothèque?

Oui

Non

3. Pour quelles raisons la fréquentez-vous?

4. Consultez-vous des documents de la bibliothèque ? oui

non

5. Pourquoi ?

6. Quel genre y consultez-vous souvent ?

7. Dites pourquoi

8. Etes-vous satisfait des documents auxquels vous avez accès? oui

non

9. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques ? oui non

10. Dites pourquoi

ATTITUDE FACE A LA CULTURE IVOIRIENNE

1 Participez-vous souvent aux conférences et expositions relatives à la
culture ivoirienne organisées par la Bibliothèque ? oui non

2 Consultez-vous des documents de cette bibliothèque se rapportant à la
culture ivoirienne? / oui non

.../...

3. Si oui, êtes-vous satisfait?
oui non

4. Justifiez votre réponse
oui non

5. Etes-vous satisfaits de la place accordée par la Bibliothèque à la culture ivoirienne ?
oui non

6. Justifiez votre réponse

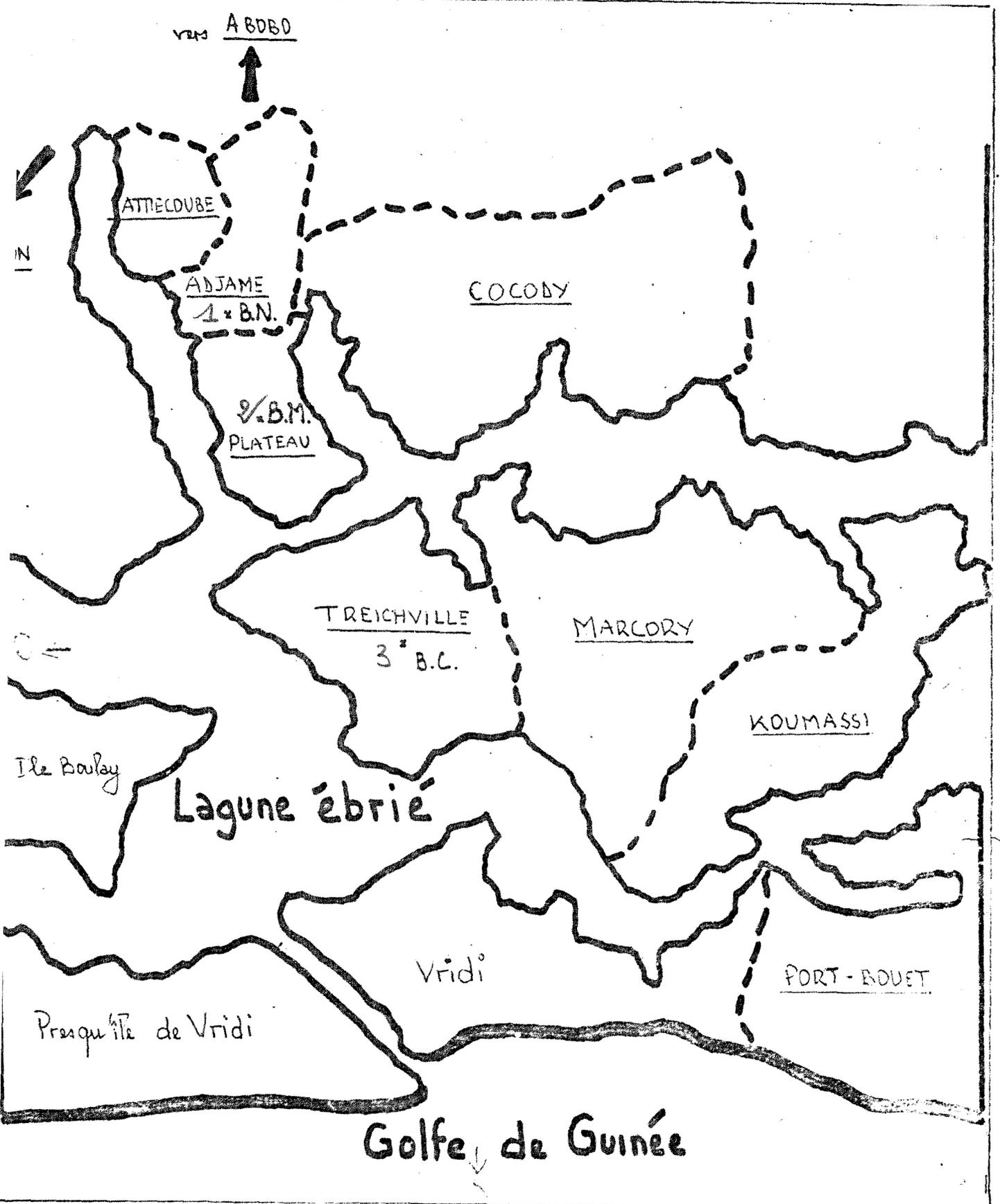
7. Les actions de la Bibliothèque favorisent-elles la connaissance de la culture ivoirienne? oui non

8. Comment jugez-vous ces actions ?

Efficace
peu efficace
pas efficace

9. Justifiez votre réponse.

- LOCALISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES A ABIDJAN



Légende

- MARCORY : Commune d'Abidjan.
- : Limites communales
- 1° B.N. : Bibliothèque Nationale.
- 2° B.M. : Bibliothèque Municipale.
- 3° B.C. : Bibliothèque Centrale.

BIBLIOGRAPHIE

A - LES SOURCES

- Côte d'Ivoire - EDUCATION NATIONALE (Ministère).- Décret n° 68/373/MEN/CAB du 25 avril 1968 créant la Bibliothèque Nationale.
In : J.O. Rép. de Côte d'Ivoire du 28 avril 1968.
- COTE D'IVOIRE - EDUCATION NATIONALE (Ministère).- Décret n° 71/464/MEN/CAB du 10 septembre 1971 portant attributions de la Bibliothèque Nationale.
In : J.C. Rép. de Côte d'Ivoire du 14 septembre 1971.
- COTE D'IVOIRE - AFFAIRES CULTURELLES (Secrétariat d'Etat).- Arrêté n° 00010/SEAC/CAB du 26 avril 1974 portant création du Bureau National d'Echange de publications de la Bibliothèque Nationale.
In : J.O. Rép. de Côte d'Ivoire du 28 avril 1974.

B - LES OUVRAGES ET ARTICLES BIBLIOTHECONOMIQUES

- ABID (Abdelaziz).- Techniques d'évaluation des ressources documentaires des bibliothèques universitaires.
In : Bull. Bibl. France, 1983, 28, n° 1, p. 5-25.
- BEAUDIQUEZ (Marcelle).- Les Services bibliographiques dans le monde 1970-74, Paris.
- BRAULT (Jean-Rémi).- La Bibliothèque nationale de l'avenir.
In : Documentation et Bibliothèques, 1981, 27, n° 1, p. 11-27.
- COMTE (Henri).- Les Bibliothèques publiques en France.- Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.
- COSSETTE (André).- L'Evaluation de l'efficacité de la bibliothèque : cadre théorique et méthodologique.
In : Documentation et Bibliothèques, 1978, 24, n° 2, p 71-84.
- COSSETTE (André).- Evaluation de l'efficacité de la bibliothèque : analyse des études majeures.
In : Documentation et Bibliothèques, 1978, 24, n° 3, p 115-128.
- GARDNER (Franck).- Législation relative aux bibliothèques publiques : étude comparative.- Paris : UNESCO, 1972.
- LANCASTER (F.W.).t The Measurement and evaluation of library services : Washington : Information Ressources Press, 4e édition, 1979.
- MASSON (André), SALVAN (Paul).- Les Bibliothèques.- Paris, PUF, 1975.
- (Collection Que Sais-je ; 944).
- MENARD (Jacques).- S'évaluer : pourquoi ? comment ?
In : Documentation et Bibliothèques, 1978, 24, n° 3, p. 101-104.

- REICHER (Daniel).- L'Evaluation des services québécois d'information documentaire : plaidoyer pour une dose de réalisme.
In : Documentation et Bibliothèques, 1978, 24, n° 3, p 107-112.
- RICHTER (Noë).- Les Bibliothèques : administration, institution, fonctions.- Presses de l'ENSB. Villeurbanne, 1977.
- VANDEVOORDE (Pierre).- Les Bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre.- Ministère des Affaires Culturelles, Juillet 1981.

C - LES OUVRAGES ET ARTICLES SUR LA CULTURE IVOIRIENNE ET AFRICAINE

- BEUSEIZE (Marie-Joseph).- Le Problème de la lecture en Côte d'Ivoire.
- Villeurbanne : ENSB, 1978.
- FANON (Frantz).- Peau noire, masques blancs.- Paris : Editions du Seuil, 1952.
- HIE (Nea Jules).- Les Ivoiriens ont soif de culture.
In : Ivoire Dimanche, 1975, n° 254, p. 32-33.
- KADER.- Les Nouvelles éditions africaines au service de la promotion culturelle.
In : Ivoire Dimanche, 1978, n° 260, p 34-35.
- MABOKU.- Le Forum des jeunes : vivons notre culture.
In : Ivoire Dimanche, 1976, n° 260, p 20-21.
- MELONE (Stanislas).- La Parenté et la terre dans la stratégie du développement : l'exemple du Cameroun.- Editions Kleicksieck et Université Fédérale du Cameroun, 1972.
- TOURE (Abdou).- La civilisation quotidienne en Côte d'Ivoire : procès d'occidentalisation.- Paris : Editions Karthala, 1981.
- TURIN (Laurent).- Combat pour le développement.- Paris : les éditions ouvrières, 1965.
- WADE (Aïssatou).- Essai de définition d'une bibliothèque nationale africaine.- Villeurbanne : ENSB, 1975.
- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES.- Séminaire pour la place et le rôle de la culture dans la nation ivoirienne.- Abidjan, 1978.
- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES.- Rapport sur le développement culturel.- Abidjan, Mars 1980.

